

CHAPITRE I/ EVOLUTION DE LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE

www.facebook.com/DomaineSNV

1. HISTORIQUE

Dès le début des années 70, une inquiétude commence à être exprimée concernant les activités économiques qui génèrent des dommages environnementaux visibles et localisés (déchets, fumées d'usines, pollution des cours d'eau, etc.).

Page facebook; Domaine SNV : Biologie, Agronomie, Science Alimentaire, Ecologie

Au cours des années 80, c'est l'existence de pollutions et de dérèglements globaux, tels que le trou dans la couche d'ozone, les pluies acides, les changements climatiques et la déforestation qui est découverte et portée à la connaissance du public. Ces atteintes aux milieux naturels sont diffuses et leurs origines ne sont pas facilement identifiables.

Face à cette prise de conscience, l'idée d'un "développement durable" pouvant à la fois réduire les inégalités sociales et réduire la pression sur l'environnement fait son chemin.

C'est en 1987 que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland), propose la première définition officielle du développement durable: "Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leur propres besoins".

2. NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable (DD) se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

C'est un principe d'organisation de la société humaine qui tient compte des ressources de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :

- **la dimension environnementale:** Le développement des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ;
- **la dimension sociale:** Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base (la santé, l'éducation) ;
- **la dimension économique:** Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice par le plus grand nombre d'une activité économique dignement rémunérée.

3. LES PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable cherche à prendre en compte simultanément **l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale.**

- **Efficacité économique**, il s'agit d'assurer une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social.
- **Equité sociale**, il s'agit de satisfaire les besoins essentiels de l'humanité en logement, alimentation, santé et éducation, en réduisant les inégalités entre les individus, dans le respect de leurs cultures.
- **Qualité environnementale**, il s'agit de préserver les ressources naturelles à long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques et en limitant des impacts environnementaux.

On représente ces 3 piliers, par ce schéma : trois cercles entremêlés avec en leur centre, le «durable».

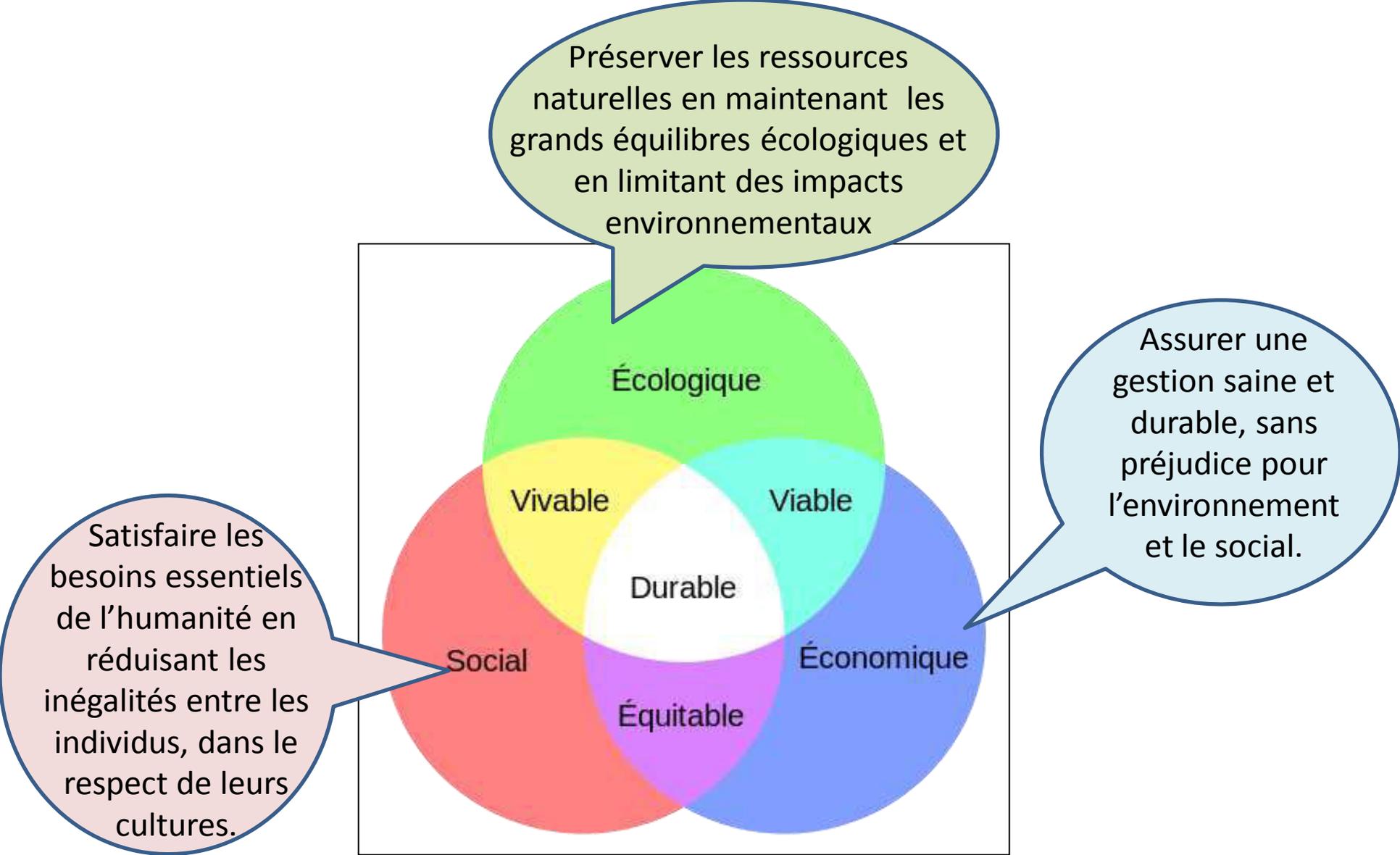


Diagramme du développement durable : une approche globale à la confluence de trois préoccupations, dites « les trois piliers du développement durable ».

La combinaison de ces trois piliers s'appuie sur 4 principes fondamentaux :

- **Solidarité** entre les pays, entre les peuples, entre les générations, et entre les membres d'une société : partager les ressources de la Terre avec nos voisins en laissant à nos enfants. Par exemple : économiser les matières premières pour que le plus grand nombre en profite.
- **Précaution** dans les décisions afin de ne pas causer de catastrophes quand on sait qu'il existe des risques pour la santé ou l'environnement. Par exemple : limiter les émissions de CO2 pour freiner le changement climatique.
- **Participation** de chacun, quelque soit sa profession ou son statut social, afin d'assurer la réussite de projets durables. Par exemple : mettre en place des conseils d'enfants et de jeunes.

- **Responsabilité** de chacun, citoyen, industriel ou agriculteur. Pour que celui qui abîme, dégrade et pollue, répare. Par exemple : faire payer une taxe aux industries qui polluent beaucoup.

4. ENJEUX ET OBJECTIFS

a) Satisfaire les besoins de chacun aujourd'hui

- Se nourrir (lutter contre la faim)
- Etre en bonne santé (lutter contre les grandes maladies notamment au Sud)
- Se loger
- Etre éduqué
- Réduire les inégalités en luttant contre la pauvreté
- Maîtriser les enjeux démographiques (croissance de la population, mais aussi vieillissement et mobilité/répartition dans l'espace)

Donc, pour une part majoritaire de l'humanité, vivre mieux (se développer)

b) Vivre dans un environnement sûr et de qualité

- Aménager des territoires durables (villes et campagnes)
- Maîtriser les transports (hommes et marchandises)
- Réduire l'effet de serre pour limiter la variabilité climatique
- Préserver ou restaurer la qualité de l'air, de l'eau, des paysages
- Prévenir et gérer les risques majeurs naturels et technologiques

c) Gérer et partager les ressources pour demain

- Les ressources hydrauliques
- La question énergétique (ressources renouvelables ou non renouvelables, l'enjeu nucléaire)
- Les ressources halieutiques
- Les ressources forestières
- La biodiversité

d) Produire et consommer autrement

- Vers une agriculture durable
- Vers une industrie non polluante
- Vers un tourisme durable
- Vers un commerce équitable
- La question des déchets : en produire moins, les collecter, les trier, les recycler

5. AGENDA 21

Etymologie (ou origine du mot) : Le terme *agenda* est ici un anglicisme. En anglais, *agenda* signifie : ordre du jour, programme, plan d'action, priorité.

On appelle **Agenda 21** ou **Action 21**, le plan d'action pour le XXI^e siècle qui a été adopté par plus de 170 chefs d'Etat lors du **Sommet de la Terre** qui s'est déroulé en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil).

L'agenda 21 est « un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : élus et personnels, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'état, réseaux de l'éducation et de la recherche... ».

Il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser des ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire.

Il fixe des recommandations sur différents sujets:

- gouvernance,
- lutte contre la pauvreté,
- santé,
- éducation,
- logement,

- pollution,
- gestion des mers, des forêts et des montagnes,
- désertification,
- gestion des ressources en eau et de l'assainissement,
- gestion de l'agriculture,
- gestion des déchets.